

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

**Montréal** 

## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS** est par les présentes donné qu'un certificat de conformité a été délivré le 9 février 2012 par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du règlement suivant :

**01-279-29      Règlement modifiant le Règlement  
d'urbanisme de l'arrondissement  
Rosemont-Petite-Patrie (01-279)**

En conséquence, le Règlement numéro 01-279-29, adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie tenue le 16 janvier 2012, est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement ci-haut mentionné est entré en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 13 mars 2012

M<sup>c</sup> Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement